



« Grandes structures à plusieurs associés ou salariés qui peuvent regrouper diverses productions »

L'Exploitation en quelques chiffres

- Située sur l'estuaire nord de la Loire et le sud de la Brière,
- 3 associés et un salarié,
- 115 vaches laitières Holstein : 978 000 l/an, 9400 l/VL,
- 40 vaches allaitantes limousines,
- 40 bœufs / an issus du troupeau laitier,
- 290 ha de SAU : 28 ha de céréales, 34 ha de maïs ensilage, 90 ha de prairies temporaires et 135 ha de prairies permanentes en zones humides,
- Autonome en fourrage,
- MAE Zone Humide.

Trajectoire

- Trois générations d'agriculteurs se sont succédées sur la ferme.
- Augmentation progressive des surfaces de marais lors des installations de chaque associé ; ces surfaces étant moins soumises à la pression foncière
- Dernière installation avec un associé hors cadre familial.
- Aujourd'hui, système en croisière : pas de nouveaux projets,

Valoriser les marais au mieux avec des temps d'élevages plus longs

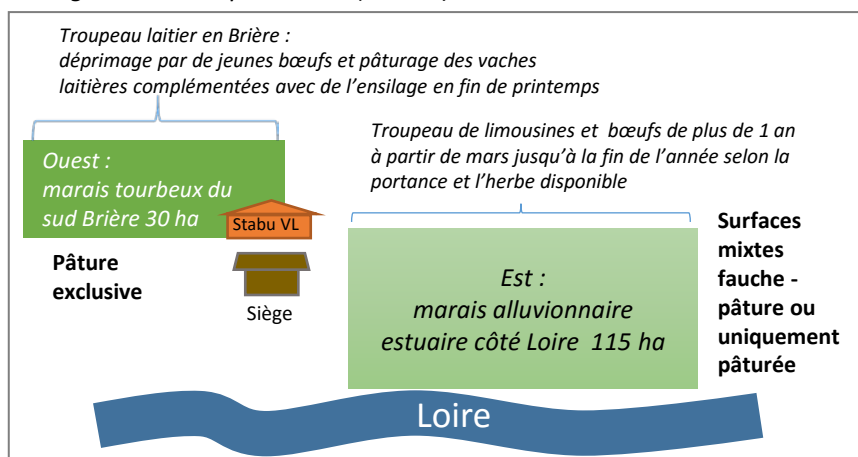
GAEC du Vieux Pont

« Les marais font partie de l'exploitation, les quotas laitiers précédents et les aides étant rattachés au foncier. Les limousines et les bœufs sont complètement intégrés dans le système, ce sont nos gestionnaires de l'espace. Si le marais est bien géré, on a de l'herbe toute l'année. Par contre, ce n'est pas compatible en termes de qualité avec nos objectifs de production laitière. Il faut des animaux avec un bon niveau d'ingestion et les limousines et les bœufs se débrouillent bien pour ça. Les marais nécessitent des temps d'élevage plus longs. »

Organisation de l'exploitation et place des zones humides (cf. Schéma)

Le siège d'exploitation est situé à 5 km au nord de l'estuaire de La Loire. Les surfaces en zone de marais se situent de part et d'autre du siège d'exploitation. A l'est se trouvent les marais alluvionnaires de la Loire et à l'ouest les marais tourbeux de la Brière. Les marais alluvionnaires, plus précoces et plus productifs, sont également de meilleures valeurs alimentaires. Le syndicat du bassin versant gère les entrées et niveaux d'eau sur les marais. Les agriculteurs peuvent participer et donner leur avis sur cette gestion. Les surfaces sont assez morcelées mais la présence de grandes parcelles facilite la conduite du troupeau. Les éleveurs aménagent aussi progressivement des points d'abreuvement en eau potable sur chaque parcelle pour réduire le temps de transport avec la tonne à eau.

Organisation du parcellaire (marais)



La conduite sur zones humides en chiffres (année 2016)

PATURAGE

Pâturage : de mars à décembre (variable selon la météo)
Chargement instantané moyen : 2,5 UGB/ha
Taille des parcelles : de 0,6 à 12,5 ha, soit 4,2 ha en moyenne
Durée moyenne par passage : 40 jours
Utilisation moyenne des zones humides : 285 jours UGB/ha, soit 3,5TMS/ha
Total en matière sèche : 388 TMS
Besoins des troupeaux couverts par le pâturage sur zone humide : 27%

RECOLTE

30 ha exclusivement fauchées et une 100aine ha fauchées puis pâturées
Rendement moyen en foin : 4,9 TMS/ha
Production totale en fourrages : 174 TMS
Fertilisation sur prairies uniquement fauchées : 30 unité d'azote/an + essai compost à l'automne depuis 3 ans
Rendement moyen des récoltes de litière : 3,8 T brute/ha

TOTAL production des zones humides (hors litière) : 562 TMS

Pacte local de lutte contre la Jussie

Durant plusieurs années, un groupe de 18 agriculteurs, réunis par le GAB 44, ont expérimenté différentes techniques pour contrer la progression de la Jussie. Ils ont au final démontré l'intérêt de faire rentrer plus d'eau saumâtre (20-25 g de sel/l) dans les canaux et les douves. Un pacte a été signé entre les gestionnaires de l'eau et les utilisateurs des marais. Cette remontée du niveau d'eau dans les douves permet également d'éviter que les troupeaux ne se mélangent en les traversant.



Conduite du troupeau et du pâturage sur les marais

Les vêlages des limousines démarrent fin février avec les génisses primipares. Au fur et à mesure des vêlages, les vaches suitées sortent au pâturage sur un îlot de 60ha, côté Loire. La moitié de cette surface est exclusivement pâturée, l'autre fauchée puis pâturée. En sortie de bâtiment l'augmentation progressive du chargement permet de suivre la pousse de l'herbe. Quelques jours après, les bœufs et les génisses les plus âgées (2-3 ans) sortent au pâturage, suivies des jeunes de 1 à 2 ans, puis des génisses pleines. De nombreux lots d'animaux sont constitués, environ 2 à 3 lots par catégorie d'animaux, regroupés par génération. Quelques parcelles réservées pour la fauche peuvent être déprimées jusqu'à la mi-avril maximum. Les animaux retourneront en été sur les repousses après fauche. Les rotations sur les parcelles sont effectuées en fonction de l'herbe disponible, les déplacements s'effectuant le plus souvent en bêtaillère.

Il y a peu d'affouragement complémentaire sur les zones de marais. Le troupeau de vaches est exceptionnellement complété en cas de soudure difficile entre la fauche (fin juin) et la repousse, ou encore l'hiver si l'herbe manque et que les conditions de terrain permettent de les laisser dehors. Les bœufs de 3 ans en finition reçoivent quant à eux du blé à partir de juin (3-4 kg/jour/ tête) tout en restant au pâturage sur les marais.

Côté Brière, les vaches laitières, plus proches de cette zone, viennent pâturer à partir de la fin du printemps, lorsque l'herbe a séché sur les prairies temporaires. En période de lactation, elles reçoivent alors, a minima, une demi ration d'ensilage en bâtiment. Cette année, de jeunes bœufs ont aussi effectué un déprimage pour décaler la pousse de l'herbe et améliorer un peu la qualité du pâturage pour les laitières.

« Aujourd'hui il y a encore des idées reçues sur les zones de marais, les agriculteurs pensent que c'est pauvre et que ça ne rapporte pas. On ne voit pas immédiatement l'effet productif et rémunérateur comme pour des surfaces en maïs » .

« Pour avoir un impact, il faut continuer à communiquer sur ces exploitations et montrer l'intérêt économique de celles-ci ».



Les zones humides, des surfaces complémentaires adaptées à la production de viande et au changement climatique

Même si l'utilisation des marais n'est pas toujours simple (gestion de l'abreuvement, contention difficile des animaux, plante envahissante, éloignement de certaines parcelles), ces surfaces présentent des avantages certains pour l'exploitation. Avec **10 mois de pâturage**, les troupeaux viande valorisent au maximum les zones humides. Le leitmotiv dans cette exploitation est pourtant **« d'essayer toujours de faire mieux »**, y compris pour valoriser ces surfaces. Ils trouvent ainsi des solutions ou réalisent des travaux pour pallier chaque inconvénient.

Les zones humides sont également **complémentaires aux autres surfaces**, elles permettent **l'allongement de la période de pâturage**, grâce aux capacités de repousses et au bon maintien sur pied de l'herbe dans ces zones, et assurent une **sécurité très utile en cas d'années sèches**, participant ainsi à conserver l'autonomie fourragère de l'exploitation.

Les éleveurs pensent aussi à l'avenir, **« avec le changement de climat qui se profile, peut-être que l'on pourra s'en sortir mieux que d'autres et maintenir notre niveau de production »**.

Un intérêt environnemental et patrimonial

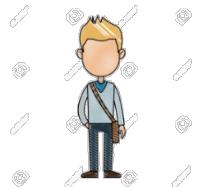
les éleveurs soulignent l'intérêt environnemental et patrimonial de ces zones **« le marais ne s'est pas fait en 1 jour, tous ces réseaux de douves et canaux ont été pensés il y a plus de 200 ans, l'idée est de faire perdurer les techniques, de continuer à entretenir ce riche patrimoine »**.

Pour les générations futures, mais aussi les cédants :

« Il n'y a pas de chemins tout tracés, il y a plein de solutions pour y arriver. Il faut surtout une grande capacité à s'adapter pour faire face aux nombreux changements qui surviennent ».

« Aujourd'hui on installe beaucoup d'hors cadre familial et la transmission est plutôt rapide. On ne prend pas suffisamment de temps pour le passage de témoins ». **« C'est important de faire des études comme APEX pour avoir des bases sur l'élevage en zones humides et donner une autre image »**.

« Les cédants doivent aussi réfléchir au schéma de reprise de leur exploitation. Tous les crédits ne doivent pas reposer sur les épaules des jeunes, il existe d'autres solutions, comme par exemple le développement de sociétés séparées - foncier, bâtiments. Il faut inventer d'autres modèles pour les transmettre ».



Classification des exploitations

Classe 1	« Petites exploitations herbagères extensives autonomes (et économe) en Bovin viande »
Classe 2	« Exploitations herbagères et autonomes en Bovin viande, avec une vision économique de l'exploitation (gestionnaire entreprise) »
Classe 3	« Exploitations Bovin lait (en majorité) pâturant »
Classe 4	« Petites exploitations productives en majorité Bovin lait ou mixte avec niveau de production élevé, plus distribuant »
Classe 5	« Exploitations en polyculture-élevage, tournées vers les cultures, avec atelier en BV en complément »
Classe 6	« Grandes structures à plusieurs associés ou salariés qui peuvent regrouper diverses productions »

Dans le cadre du Projet APEX,
financé par le programme CAS DAR 2014-2018
AAP14 N°5431

Réalisation : Fabienne Launay, Idèle

